AR PREFECTURE

082-218201127-20190926-CM20190926_38-DE

Regu le 01/10/2019

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 26 septembre (26/09/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Maurice ANDRAL), Adjoint,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH, (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS:

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux.

Madame VALETTE est nommée secrétaire de séance.

38 – 26 septembre 2019

38. Convention type prêt du minibus de la Ville aux « Grappillous » (Centre Communal d'Action Sociale CCAS)

Rapporteur: M. Le MAIRE.

Considérant le projet d'activité pour l'année scolaire 2019/2020 du Multi- Accueil « Les Grappillous », et notamment la mise en place de sorties pour les enfants,

Considérant que pour pouvoir se rendre à la Mômerie, à la Bibliothèque Municipale, à l'EHPAD, aux écoles ou CLSH de la Ville, le Multi-Accueil a besoin d'un minibus,

AR PREFECTURE

082-218201127-20190926-CM20190926_38-DE Regu le 01/10/2019

Considérant qu'il convient d'établir une convention pour le prêt gracieux du minibus municipal au C.C.A.S pour le cycle scolaire 2019/2020,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la présente convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention à intervenir entre la commune de Moissac et le CCAS à partir du 27 septembre 2019.

Pour copie conforme

Moissac le 30 septembre 2019

Jean Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :